

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Trente-et-Un du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

Madame Maguy THOMAR a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**APPROBATION DU PROJET DE
RÉALISATION DE TRAVAUX SUR
LE SURPRESSEUR DE COCOYER**

CM-2019-6S-DAF-71

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n°CM-2018-6S-DAF-87 du 18 décembre 2018, portant approbation du budget primitif 2019 ;
- Vu** la délibération n°CM-2019-3S-DAF-18 du 14 mai 2019, relative à l'approbation du projet de réalisation de travaux dans les écoles Saturnin Jasor, Georges Marcel, Germaine Lantin et à la crèche de Mangot ;

Considérant les difficultés chroniques d'alimentation en eau potable au sein des écoles ;

Considérant la volonté politique du Conseil municipal d'apporter des solutions à la communauté éducative ;

Considérant la nécessité de garantir une distribution continue de l'eau potable au sein des établissements scolaires et de la petite enfance et de permettre des conditions favorables à l'apprentissage de nos enfants ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux visant à rétrofiter le surpresseur de Cocoyer ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la réalisation des travaux sur le surpresseur de Cocoyer.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Etudes et travaux	50 000,00 €

RECETTES	Montants
RÉGION	25 000,00 €
OFFICE DE L'EAU	25 000,00 €
TOTAL RECETTES	50 000,00 €

Article 3 : D'autoriser monsieur le maire à solliciter les partenaires financiers et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
06 NOV. 2019
Et publication ou notification
le
06 NOV. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 31 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du projet de réalisation de travaux sur le supprimeur de Cocoyer

Date de transmission de l'acte : 06/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2019

Numéro de l'acte : CM20196SDAF71 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191031-CM20196SDAF71-DE

Date de décision : 31/10/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres